

POSTULAT

(motion transformée en postulat au stade du développement)

Auteur	Mathieu Clerc, Les Verts, Céline Dessimoz, Les Verts, Alex Schwestermann, CSPO, et Flavien Sauthier, UDC
Objet	Interdiction des néonicotinoïdes en Valais
Date	13.09.2017
Numéro	3.0348

Les néonicotinoïdes sont une famille d'insecticides introduits dans les années 1990. Ils représentent plus de 40% du marché mondial des insecticides.

Dernières en date d'une longue lignée de travaux, deux études, récemment publiées dans les revues scientifiques de référence «Nature» et «Science» ont encore démontré la toxicité de ces pesticides. La caractéristique des néonicotinoïdes est qu'ils sont souvent utilisés en amont, de manière préventive, avant même que l'on sache s'il y a un risque de développement d'insectes ravageurs. Lorsque les plantes traitées poussent, tous leurs tissus (feuilles, tiges, pollen, nectar, etc...) s'imprègnent de ces produits phytosanitaires. Contrairement à de nombreux pesticides, la présence de néonicotinoïdes ne s'efface pas en lavant les aliments, ce qui pourrait engendrer des conséquences au niveau de la sécurité alimentaire.

Ces produits phytosanitaires ont la particularité d'interagir avec les récepteurs neurologiques. Ils agissent ainsi dans le système nerveux des insectes, y compris chez les pollinisateurs, comme les abeilles et les bourdons. Depuis une quinzaine d'années, les pollinisateurs disparaissent à grande vitesse. L'implication des néonicotinoïdes dans le déclin dramatique des pollinisateurs est désormais scientifiquement attestée. La biodiversité n'est cependant pas seule en cause. Chacun sait le rôle central des abeilles sauvages et domestiques, des bourdons ou autres insectes dans la pollinisation de nos champs d'abricotiers, de poiriers ou de pommiers. Un effondrement des effectifs de pollinisateurs se répercutera donc inexorablement dans les rendements agricoles. La situation en matière d'approvisionnement ou de production alimentaire va devenir critique, car plus de 75% des cultures destinées à l'alimentation dépendent de ces pollinisateurs.

Les chercheurs ont également de fortes suspicions sur l'impact que peuvent avoir les néonicotinoïdes sur les êtres humains. Les études sont encore récentes et peu nombreuses, mais tendent à démontrer une association entre une exposition chronique à ces substances et des conséquences développementales ou neurologiques graves.

Les néonicotinoïdes sont des substances qui persistent dans l'environnement, soit dans les sols, les zones humides ou les eaux souterraines. La France a d'ailleurs fait le choix d'interdire sur son sol tout usage de néonicotinoïdes à partir de 2018. En Suisse, le Valais peut faire œuvre de pionnier grâce à un contexte agricole favorable: les néonicotinoïdes ne sont pas utilisés dans le vignoble et seuls six insecticides sur 79 homologués en 2017 pour l'arboriculture suisse sont des néonicotinoïdes. Une interdiction de ces substances au niveau cantonal serait aussi l'occasion de démarquer l'agriculture valaisanne sur le terrain de la qualité et du respect de l'environnement.

Suivant les faits scientifiques autant que le principe de précaution, l'interdiction des néonicotinoïdes permettra de protéger notre biodiversité, notre alimentation et nos agriculteurs.

Conclusion

La motion demande au Conseil d'Etat de créer une base légale permettant l'interdiction totale de l'usage des néonicotinoïdes en Valais.